

Conseil national de la protection de l'enfance

Assemblée plénière du 1^{er} février 2017

I. Ouverture de la séance

Michèle CREOFF indique que dans le dossier remis aux participants, a notamment été insérée une liste énumérant l'ensemble des personnalités qualifiées. A ce titre, les personnalités nouvellement nommées au Conseil sont Emmanuelle Ajon, Marie-Anne Chapdelaine, Eric Ghozlan, Pierre Joxe, Georges Labazée, Audrey Marie et Michelle Meunier.

II. Approbation du compte-rendu de la séance d'installation du 12 décembre 2016

Le compte-rendu de la séance d'installation du 12 décembre 2016 est approuvé.

Jean-Pierre ROSENCZVEIG a transmis par mail la mention suivante à ajouter au compte-rendu : « Jean-Pierre ROSENCZVEIG, mandaté par la réunion des Outre-Mer qui vient de se tenir en Guyane, relève qu'aucun d'entre eux n'est présent au sein du Conseil alors même que la situation des enfants y est problématique, sinon explosive et appelle à des efforts spécifiques et déjà à une révision de la DGF versée par l'Etat. »

III. Présentation, allocution de Madame la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et discussion autour de la proposition de programme de travail

Présentation

Michèle CREOFF explique qu'en raison de l'importance du nombre de candidatures au Bureau, des régulations non prévues lors de la dernière séance ont dû être envisagées.

Léonor SAUVAGE précise que suite à la réunion du 12 décembre 2016, l'ensemble des propositions ont été prises en compte. Par conséquent, le Bureau a été élargi. La représentation des collèges reste proportionnelle au nombre de membres les composant. Le premier collège (vingt-quatre membres) sera donc représenté par quatre membres au sein du Bureau. Le deuxième collège (vingt-trois membres) sera représenté par quatre membres. Le troisième collège, qui comprend cinq membres, sera représenté au sein du Bureau par un membre. Le cinquième collège, représenté par dix-sept personnalités qualifiées, recevra trois sièges.

Au sein du premier collège, qui réunit les collectivités et les administrations compétentes, ont été inscrites comme membres de droit la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Allocution de Madame la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Laurence ROSSIGNOL salue l'arrivée des nouvelles personnalités qualifiées au sein du Conseil, qui a vocation à devenir un véritable lieu d'échanges et de pilotage de politique publique entre les institutions et les organismes chargés de la mise en œuvre de la

protection de l'enfance en France. Le Conseil participera ainsi à l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière, avec une action d'autant plus essentielle si le prochain gouvernement ne dispose pas d'un ministère de plein exercice qui porte l'enfance.

Programme de travail du CNPE

Cinq axes de travail semblent prioritaires pour faire progresser la protection de l'enfance dans les territoires et, ce faisant, s'assurer de la bonne mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance. La feuille de route pour la protection de l'enfance et la loi du 14 mars 2016 ne se traduiront dans le quotidien des enfants et des familles que si les professionnels et les institutions se les approprient.

Le premier axe de travail est l'amélioration de la connaissance en protection de l'enfance et le développement de la recherche, qui correspond également aux actions 98 à 101 de la feuille de route.

Le deuxième axe vise le renforcement de la prévention et du repérage précoce.

Le troisième axe se concentre sur l'adaptation des interventions aux besoins de l'enfant.

Le quatrième axe de travail proposé cible l'amélioration du dispositif de l'adoption et le projet de vie des pupilles de l'Etat. Comme il l'a été précisé lors de l'installation du CNPE, une réflexion globale doit avoir lieu sur l'adoption afin qu'une réforme puisse être conduite sous la mandature prochaine.

Le cinquième axe de travail vise à améliorer la formation en protection de l'enfance. A cet égard, il conviendrait que le collège Formation, aux côtés des départements, se mobilise tout particulièrement sur ce thème pour que la réforme se traduise concrètement dans le quotidien des enfants et des familles.

Plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants

Laurence ROSSIGNOL annonce qu'elle présentera le premier plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants le 1^{er} mars prochain.

La nécessité d'un tel plan est née du constat que malgré un arsenal législatif et judiciaire performant, les violences faites aux enfants perdurent. C'est pourquoi l'objectif vise à éveiller les consciences sur l'ampleur de ces violences et à libérer la parole sur le sujet.

Un comité d'experts, au sein duquel Michèle CREOFF représente le CNPE, a été réuni pour élaborer le plan de mobilisation. Le plan sera présenté prochainement au bureau du Conseil national de la protection de l'Enfance.

Première thématique : Comment améliorer la connaissance en protection de l'enfance et développer la recherche ?

Michèle CREOFF explique que sur chaque thématique, une feuille de route précise sera élaborée. Les commissions pour leur part, devront produire des axes opérationnels. La première commission aura pour mission d'arrêter la méthodologie consensuelle d'une meilleure connaissance statistique des phénomènes en protection de l'enfance, et solliciter les grands acteurs du domaine.

Deuxième thématique : comment renforcer la prévention et le repérage précoce ?

Cette thématique est d'autant plus importante que des protocoles de prévention doivent être signés dans chaque département. Il s'agit donc bien d'une occasion d'accompagner la mise en place de ces protocoles.

Troisième thématique : Comment adapter les interventions aux besoins de l'enfant ?

La troisième thématique représente la colonne vertébrale de la loi du 14 mars 2016. Seront donc utilisés tous les travaux antérieurs, et notamment ceux de la Démarche de consensus.

Quatrième thématique : comment améliorer le dispositif d'adoption et le projet de vie des pupilles de l'Etat

Il s'agira d'étudier, au-delà de l'adoption, le devenir des pupilles de l'Etat au moment de leur prise en charge et après celle-ci.

Cinquième thématique : Comment améliorer la formation en protection de l'enfance ?

Le dispositif de formation en protection de l'enfance sera construit à partir des enjeux de la réingénierie des diplômes des professions sociales et médico-sociales. A cette fin, il sera nécessaire de remobiliser l'ensemble des outils de formation existants pour faire de la formation un levier important de la politique de protection de l'enfance.

Il convient enfin de préciser que les animateurs des cinq commissions seront membres de droit du Bureau afin de faciliter un lien régulier et permanent entre les travaux des commissions et le pilotage du Bureau.

Discussion

Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF estime qu'une commission permanente - et non un groupe de travail - doit être consacrée à la question de la connaissance, du recueil des données, et de la recherche dans le champ de la protection de l'enfance dès lors qu'il sera nécessaire de fédérer de nombreux acteurs.

Par ailleurs, il convient d'inscrire davantage la recherche sur la protection de l'enfance dans un schéma national.

Jean-Pierre ROSENCZVEIG approuve les cinq thématiques retenues. Il importe en outre de prendre conscience que les populations les plus fragiles conçoivent encore la protection de l'enfance comme une institution répressive qui leur enlève leurs enfants. Par conséquent, il est nécessaire de travailler sur la représentation, y compris sur celle des médias.

Enfin il semble que les DOM TOM ne soient pas encore suffisamment présents.

Anne DEVREESE annonce que le collège Formation transmettra au Conseil la proposition de constitution d'une commission permanente consacrée à la formation. En deuxième lieu, la formation des cadres de l'aide sociale à l'enfance est également un sujet.

Edouard DURAND souhaite savoir si une commission spécifique sera constituée pour traiter des problématiques de violence et de négligence.

Michèle CREOFF jugerait intéressant que le Bureau, en fixant la feuille de route de chaque commission, lui assigne pour mission d'examiner la façon dont la problématique de la violence est traitée.

Anne DEVREESE fait part de la nécessité pour le CNPE de se saisir du rapport à venir issu de la Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, et de le faire vivre

Marie-Françoise BELLEE VAN THONG apporte son soutien au programme de travail. Par ailleurs, il convient de prendre en compte la problématique des enfants qui bénéficient d'une délégation d'autorité parentale. Ces enfants se retrouvent très isolés après leur majorité.

Emmanuelle AJON estime qu'au vu de la densité des thèmes de travail de la troisième commission, celle-ci devrait être une commission permanente.

Un intervenant (*pas de nom cité*) sollicite davantage d'explications sur la distinction existant entre les commissions permanentes, les thématiques et les groupes de travail. De plus, il conviendrait de préciser la façon dont concrètement, des priorités seront définies et dégagées.

Michèle CREOFF explique que les propositions sont volontairement restées peu directives en évoquant des « thématiques », pour inviter le Conseil à définir s'il devait s'agir de commissions ou de groupes de travail. "Pour les trois premières thématiques, les débats de ce jour laissent penser que des commissions permanentes seront constituées. Ensuite au sein de ces commissions et en lien avec le Bureau, les priorités et les objectifs seront arrêtés. Chaque année, un rapport fera part de l'état d'avancement de l'ensemble des travaux.

Olivier HIROUX constate que le contenu du programme permet de dissocier deux catégories : les enfants confiés et les enfants suivis. Ces sujets nécessitent une commission permanente subdivisée en groupes de travail.

Anne POSTIC estime que la question de la protection de l'enfance et de la solidité des institutions est susceptible d'avoir un impact sur l'accompagnement lui-même. De plus, le sujet du soutien à la *conjugalité* pourrait être rapproché des travaux actuellement menés par le Haut Conseil à la Famille.

Sur la formation, il ne faut pas oublier les acteurs bénévoles, c'est-à-dire ceux auxquels pourraient être confiés les enfants d'une part, et les administrateurs des associations d'autre part.

Sur le sujet du handicap, les enfants qui se trouvent à la frontière de plusieurs dispositifs ne devront pas être omis.

Joëlle VOISIN suggère que le groupe sur l'adoption soit élargi aux enfants qui font l'objet d'une délégation d'autorité parentale. Une réflexion sur les formes d'aides envisageables pour les jeunes de plus de seize ans devrait également être menée.

David MARSILLAC sollicite que la quatrième thématique soit abordée par la Commission adoption.

Josiane BIGOT invite le CNPE à réfléchir d'urgence au devenir du système de double protection administrative et judiciaire français. Il existe en effet un risque que la protection judiciaire de l'enfance soit remise en question après l'élection présidentielle.

Il conviendrait également d'aborder la problématique des enfants subissant des violences dans le cadre des séparations parentales, en étant des enjeux entre les parents. Ces enfants ne sont reconnus par aucun système de protection.

Isabelle SANTIAGO salue la pertinence des cinq items élaborés. Il serait par ailleurs intéressant pour le CNPE de se positionner vis-à-vis des candidats à l'élection présidentielle pour obtenir un retour sur leurs politiques en matière de protection de l'enfance.

Léonor SAUVAGE s'engage à transmettre cette demande à la Ministre.

Céline GRECO juge nécessaire d'instituer une commission permanente traitant des besoins de l'enfant. De plus, il pourrait être utile pour le CNPE de créer un site internet à destination du grand public pour faire part de l'avancée de ses travaux et répondre aux questions. Un intranet pourrait également être destiné aux membres du CNPE.

Eric GHOZLAN insiste sur l'importance de nommer les choses, notamment sur les questions de violence et de maltraitance. Il faut en outre associer la formation aux questions de repérage et d'évaluation.

Isabelle LEROUX souhaite signaler deux points de vigilance :

- l'articulation du premier groupe de travail avec d'éventuelles recommandations du HCFEA ainsi qu'avec les travaux de l'ONPE et du Conseil National de l'Information Statistique :

- l'objectif apparemment trop ambitieux que se fixe le Conseil de produire de nouveaux chiffres en quelques séances.

Une intervenante (*pas de nom cité*) s'associe aux propos tenus sur la formation et le repérage.

Michèle CREOFF prend acte du consensus se dégageant en faveur de la création de commissions thématiques. L'ensemble des travaux du Conseil devront s'accompagner d'une volonté pédagogique et d'explication auprès des médias, ce qui suppose que le Conseil soit doté des moyens adéquats pour remplir ses ambitions.

Par ailleurs, il importera également de parvenir à un consensus sur les données à utiliser afin d'aboutir à des statistiques pertinentes. Plus précisément, l'objectif de chaque commission concernée sera de déterminer la matière exacte sur laquelle elle travaillera. A également émergé des débats la question de la délégation d'autorité parentale et la réorganisation de la troisième commission en sous-thématiques.

Le Conseil décide que les cinq thématiques définies par le programme de travail seront traitées au sein de commissions permanentes.

Sandrine MICLON-HAUTBOIS invite l'ensemble des membres à candidater aux commissions de leur choix au plus tard le 3 mars 2017.

Léonor SAUVAGE propose que la décision sur la composition des commissions soit arrêtée par le Bureau.

Michèle CREOFF insiste sur l'objet du CNPE, qui n'est pas de revenir sur des travaux existants mais de proposer des objectifs de mise en œuvre.

IV. Adoption du règlement intérieur, de la composition du bureau, de la commission permanente adoption et proposition de constitution d'autres commissions thématiques permanentes

Adoption du règlement intérieur

Sandrine MICLON-HAUTBOIS indique en premier lieu que la fréquence de réunions de l'Assemblée plénière a été portée à une fois par semestre au lieu d'une fois par an. De plus, la possibilité pour l'Assemblée plénière d'être saisie par l'un de ses membres a été intégrée.

Concernant l'élection au Bureau, il sera proposé en cas d'égalité, de procéder une nouvelle fois au vote. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort des candidats restants sera opéré.

Les remarques sur la saisine de la Commission permanente d'adoption ont été prises en compte.

Enfin le point sur la remise par le Conseil national au Premier Ministre d'un rapport annuel sur ses travaux a été intégré au titre V.

Georges LABAZEE s'enquiert de la durée de la délégation à la Commission permanente Adoption.

Sandrine MICLON-HAUTBOIS répond que ses membres sont nommés pour trois ans renouvelables une fois.

Odile BAUBIN demande si le rapport annuel du Conseil sera rendu public.

Sandrine MICLON-HAUTBOIS répond par l'affirmative.

Odile ROUSSEL souhaite savoir si tous les candidats à la Commission permanente Adoption seront retenus.

Michèle CREOFF acquiesce sur ce point. En effet, le Conseil a pour philosophie générale que tous les membres sont intéressés à l'ensemble des travaux. En tout état de cause, il pourra être revenu sur le règlement intérieur dans un délai de six mois afin d'analyser les éventuels dysfonctionnements.

Odile ROUSSEL s'étonne de ce que le « responsable » de la Commission Adoption soit nommé par le Bureau ou la Présidente du Conseil, alors que les responsables des autres commissions thématiques potentielles seront choisis par les membres des commissions concernées.

Léonor SAUVAGE rappelle que le CNPE a intégré le Conseil supérieur de l'adoption. C'est pourquoi sa Présidente Marie-Anne Chapdelaine, s'est vue confier par la Ministre la responsabilité de la Commission.

Michèle CREOFF ajoute que la responsable de la Commission de l'Adoption dispose d'un statut quelque peu particulier pour tenir compte de l'histoire.

Le Conseil adopte le règlement intérieur à la majorité.

Adoption de la composition du Bureau

1^{er} collègue : Quatre candidatures sont exprimées pour le premier collège, qui ne donnera pas lieu à opération de vote : Isabelle Santiago (élue du Val-de-Marne), Fabienne Padovani (élue de Loire-Atlantique), le GIPED et le GIP AFA.

=> Les candidats appartenant au premier collège se présentent et font part des raisons de leur candidature au Bureau.

2^e collègue : Sept candidatures sont exprimées pour le deuxième collège pour quatre sièges à pourvoir, ce qui donnera lieu à des opérations de vote : Josiane Bigot (CNAP), Virginie Girardot (GEPSE), Mylène Armando (UNAF), Philippe Lemaingant (CNLAPS), Jean-Marie Miller (FNADEPAPE), David Marsillac (Conseil national des adoptés) et Jean-Pierre Rosenczweig (UNIOPSS).

=> Les candidats appartenant au deuxième collège se présentent et font part des raisons de leur candidature au Bureau.

3^e collègue : Six candidatures pour trois sièges à pourvoir sont exprimées pour le troisième collège, qui donnera lieu à des opérations de vote : Marie-Françoise Belle Van Thong (ANDASS), Laurent Ningres (UNAFAM), Me Dominique Attias (CNB), Dr Claudine Desobry (Association des psychiatres de secteur infanto-juvéniles), Olivier Hiroux (ANDEF), Jean-Marie Vauchez (ONES).

=> Les candidats appartenant au troisième collège se présentent et font part des raisons de leur candidature au Bureau.

4^e collègue : Pour le quatrième collège, qui ne donnera pas lieu à une opération de vote, la candidature de Marion Leroux (CNFPT) est exprimée.

=> La candidate appartenant au quatrième collège se présente et fait part des raisons de sa candidature au Bureau.

5^e collègue : Pour le cinquième collège, pour lequel trois sièges sont à pourvoir et qui donnera lieu à des opérations de vote, quatre candidatures sont exprimées : Céline Gréco (médecin), Jean-Vital de Monléon (pédiatre), Pierrine Robin (maître de conférences à l'université de Créteil) et Françoise Molénat.

=> Les candidats appartenant au cinquième collège se présentent et font part des raisons de leur candidature au Bureau.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret concernant les deuxième, troisième et cinquième collèges, chaque opération s'effectuant au sein de chaque collège.

Résultats	
Collège	Elus
2 ^e collège	CNAPE - Josiane Bigot : 15 voix
	UNIOPSS - Jean-Pierre Rosenczveig : 14 voix
	UNAF - Mylène Armando : 13 voix
	FNADEPAPE - Jean-Marie Muller : 11 voix
3 ^e collège	UFNAFAM - Laurent Ningres : 12 voix
	API - Claudine Désobry : 8 voix
	ANDEF - Olivier Hiroux : 8 voix
5 ^e collège	Céline Gréco - 13 voix
	Jean-Vital de Monléon - 11 voix
	Pierrine Robin - 9 voix

La première réunion du Bureau est fixée au jeudi 9 mars après-midi dans une salle de la DGCS à Montparnasse.

Adoption de la composition de la Commission permanente adoption et proposition de constitution d'autres commissions thématiques permanentes

Michèle CREOFF rappelle que la liste des membres de la Commission Adoption a été communiquée au Conseil. D'autres candidatures sont possibles.

La CNAPE, Georges LABAZEE et Roger ABALAIN font part de leur candidature.

Sandrine MICLON-HAUTBOIS précise que la prochaine réunion de la Commission, qui sera pilotée par Marie-Anne CHAPDELAIN, aura lieu le mercredi 15 mars.

V. Consultation sur le projet de décret relatif aux modalités d'organisation des visites en présence d'un tiers, en application de la loi relative à la protection de l'enfant du 14 mars 2016

Sandrine MICLON-HAUTBOIS indique que le texte fait actuellement l'objet d'une concertation dans le cadre d'un groupe de travail, notamment avec le ministère de la justice.

L'article 24 de la loi du 14 mars a modifié l'article 361-7 du Code civil en précisant : « *Le juge peut, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne, ou qui est désigné par l'établissement ou le service auquel l'enfant est confié.* »

L'article 24 a également précisé : « *Les modalités de l'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par un décret en Conseil d'Etat.* »

Le décret d'application en cours de rédaction, doit donc répondre à cet objectif d'organisation des visites en présence d'un tiers. Dans la mesure où les délais sont assez contraints, il est proposé au Conseil de procéder à une saisine électronique des membres du Bureau sur le projet de texte, comme le prévoit le règlement intérieur dans des situations exceptionnelles. Le décret serait publié au moins d'avril.

Michèle CREOFF rappelle que la période actuelle est une période intermédiaire puisque le décret a déjà été travaillé très en amont. A l'avenir, le Conseil interviendra beaucoup plus tôt lorsque des textes nous seront soumis pour avis.

Laurent GEBLER suggère, lorsque des consultations seront organisées par le ministère dans des délais contraints, que les membres du Bureau aient des échanges par mail avec leurs collègues du Conseil afin de recueillir l'avis du Conseil dans son intégralité.

Michèle CREOFF salue cette idée.

VI. Questions diverses

Fabienne PADOVANI suggère que le CNPE travaille de façon plus numérique *via* un site, des ateliers, voire une boîte à idées, afin de ne plus passer par une *mailing list*.

VII. Calendrier des séances

Le calendrier des séances est inséré au dossier remis au Conseil.

Tableau de présence – Séance plénière du CNPE du 01.02.17

Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence : Titulaire (T) / Suppléant (S)
Présidence	Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et présidente du CNPE	Rosignol	Laurence	Oui : T
	Personnalité qualifiée et vice-présidente du CNPE	Créoff	Michèle	Oui : T
	Cabinet de Laurence Rosignol	Sauvage	Léonor	Oui
	Cabinet de Laurence Rosignol	Derain	Marie	Oui
Secrétariat général par intérim	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	Miclon-Hautbois	Sandrine	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Assemblée des Départements de France (ADF)	Berlier	Solange	Oui : T
		Bierry	Frédéric	Excusé
		Doineau	Elisabeth	Oui : T
		Fouré	Brigitte	Oui : T
		Labbey	Marc	Oui : T
		Lebrun	Olivier	Excusé
		Padovani	Fabienne	Oui : T
		Rocca	Michel	Excusé
		Santiago	Isabelle	Oui : T
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Ambassadeur chargé de l'adoption internationale	Roussel	Odile	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS)	Champalaune	Carole	Excusée

Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence : Titulaire (T) / Suppléant (S)
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)	Lianos	Florence	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)	Gasté	Véronique	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	Grimault	Isabelle	Catherine Lesterpt
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Direction générale de la santé (DGS)	Vallet	Benoît	Excusé
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Commissaire général à l'égalité des territoires	El Alouani	Nadia	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)	Leroux	Isabelle	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Inspection générale des affaires sociales	Trégoat	Jean-Jacques	Oui : T
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge	Giampino	Sylviane	Excusée
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	GIP enfance en danger	Soudoplatoff	Anne-Sylvie	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	GIP Agence Française de l'Adoption	Voisin	Joëlle	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)	Domingo	Pauline	Oui
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA)	Ouedraogo	Isabelle	Excusée
Collège 1 - Institutions, collectivités et administrations compétentes	Défenseur des droits	Avenard	Geneviève	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOOSS)	Bouget	Catherine	Oui
		Postic	Anne	Oui
		Rosenczveig	Jean-Pierre	Oui
		Zolger	Guy	Oui

Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence : Titulaire (T) / Suppléant (S)
Collège 2 - Société civile et associations	Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE)	Bigot	Josiane	Oui
		Bouchon	Alain	Oui
		Quiriau	Fabienne	Oui
		Stella	Salvatore	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Pechalrieux	Julie	Oui : S
Collège 2 - Société civile et associations	Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)	Pallez	Christiane	Excusée
Collège 2 - Société civile et associations	Union nationale des associations familiales (UNAF)	Armando	Mylène	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS)	Feret	Marie-Agnès	Excusée
Collège 2 - Société civile et associations	Comité national de liaison des acteurs de prévention spécialisée (CNLAPS)	Lemaignent	Philippe	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	ATD Quart Monde	Ducourant	Christine	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	SOS Petits Princes	Grave	Patrick	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	Représentants d'associations des personnes ayant été accueillies à l'ASE, dont au moins un membre de la FNADEPAPE	Feirreira	Monique	Oui
		Le Merrer	Claude	Oui : S
Collège 2 - Société civile et associations	Enfance et Partage	Colombel	Marie-Pierre	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	Enfance et familles d'adoption	Baubin	Odile	Oui : S
Collège 2 - Société civile et associations	Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption	Riot	Marie-Claude	Oui

Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence : Titulaire (T) / Suppléant (S)
Collège 2 - Société civile et associations	Conseil national des adoptés	Marsillac	David	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	Mouvement pour l'adoption sans frontières	Lasserre	Marc	Oui
Collège 2 - Société civile et associations	La voix des adoptés	Pierron	Julien	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Association nationale des assistants de service social	Sole	Marc	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Organisation nationale des éducateurs spécialisés	Vauchez	Jean-Marie	Excusé
Collège 3 - Associations de professionnels	Union fédérale nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels	Ningres	Laurent	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille	Hiroux	Olivier	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS)	Bellee Van Thong	Marie-Françoise	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Conseil national de l'ordre des médecins	Parrenin	Andrée	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile (SNMPMI)	Colombo	Marie-Christine	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Société française de pédiatrie	Picherot	Georges	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Association des psychiatres de secteur infanto-juvénile	Desobry	Claudine	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Conseil national des barreaux	Attias	Dominique	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille	Dufay	Emmanuelle	Oui
		Gebler	Laurent	Oui
Collège 3 - Associations de professionnels	Fédération nationale des administrateurs ad hoc	Albert	Guillaume	Oui

Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence : Titulaire (T) / Suppléant (S)
Collège 4 - Organismes de formation	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)	Leroux	Marion	Oui
Collège 4 - Organismes de formation	Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale	Abalain	Roger	Oui
Collège 4 - Organismes de formation	Ecole nationale de la magistrature	Latge	Philippe	Excusé
Collège 4 - Organismes de formation	Ecole nationale de la PJJ	Devreese	Anne	Oui
Collège 4 - Organismes de formation	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier	Quillet	Emmanuelle	Excusée
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Ajon	Emmanuelle	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Benslama	Fethi	Excusé
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Chapdelaine	Marie-Anne	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Creoff	Michèle	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	De Monléon	Jean-Vital	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Durand	Edouard	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Fichot	Laurent	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Ghozlan	Eric	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Gréco	Céline	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Joxe	Pierre	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Labazée	Georges	Oui

Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence : Titulaire (T) / Suppléant (S)
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Marie	Audrey	Excusée
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Meunier	Michelle	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Molenat	Françoise	Excusée
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Louffok	Lyes	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Robin	Pierrine	Oui
Collège 5 - Personnalités qualifiées	/	Sellenet	Catherine	Oui

Autres participants				
Collège	Nom de l'organisme	Nom	Prénom	Présence
/	CD Loire-Atlantique	Boidin	Maxime	Oui
/	DPJJ	Eglin	Muriel	Oui
/	CNA	Charbonnier	Hélène	Oui
/	CD Loire-Atlantique	Bot	Jeanne	Oui
/	CD Val-de-Marne	Berdugo	Yafa	Oui